

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en Préfecture le : 09 DEC. 2024
- publication le : 09 DEC. 2024

Rapport présenté par G. HUG

Session ordinaire	Début : 15h30 / Fin : 18h00
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	22/11/2024
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	22/11/2024
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	8	Myriam PARIS – Bertrand BURGER – Franck FAVRE – Gérard HUG – Claude BRENDER – Odile UHLRICH-MALLET – Jean-Laurent KISTLER – Hervé KRIEGER
Procurations	5	Franck FAVRE – procuration de Céline KERN-BORNI Odile UHLRICH-MALLET – procuration de Éric STRAUMANN Jean-Laurent KISTLER – procurations de Yann QUIQUANDON et Lionel ROUILLOU Hervé KRIEGER – procuration de Nicolas BRUTIN
Absents non représentés	3	Lucien MULLER – Christelle LEHRY – Christian ZIMMERMANN

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

En application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) doit se tenir au sein du Comité Syndical, chaque année, dans le délai maximum de 10 semaines précédant l'adoption du budget primitif.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), joint en annexe à la présente délibération, constitue la base à partir de laquelle se tient ce débat. Il a pour objectif de préparer l'examen du budget 2025.

Les hypothèses construites à ce stade pour ce DOB sont tributaires des avancées des projets.

Le rapport est présenté en 3 parties :

### I. Le budget prévisionnel d'investissement

1. Les opérations prévisionnelles d'investissement pour 2025
2. Les subventions d'investissement attendues pour 2025
3. Une rétrospective sur les opérations d'investissement 2022-2024

### II. Le budget prévisionnel de fonctionnement

4. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour 2025 et une rétrospective sur 2022-2024

**III. La synthèse des budgets 2022-2024**

5. Les résultats 2022-2024

**Concernant les opérations prévisionnelles d'investissement pour 2025**, celles-ci sont estimées à 3,213 M€. Elles seront financées en partie par des subventions attendues sur certaines de ces opérations (1,146 M€), par de l'autofinancement (211 K€) et le solde sera financé par un emprunt d'équilibre.

**Concernant les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour 2025**, celles-ci sont estimées à 425 770 €. Elles seront couvertes par la redevance SEMOP (fixe + variable) et par des reprises de subventions perçues au titre des études menées.

**Concernant les résultats prévisionnels 2024**, le Syndicat estime ses déficits à 437 221 € en fonctionnement et à 870 422 € en investissement. Ces derniers seront couverts à court terme par la cession des terrains prévue à l'entreprise LIEBHERR-France. Le compromis de vente a déjà été signé et le permis de construire sera déposé courant janvier 2025.

*Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,*

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires ;
- **APPROUVE** les orientations budgétaires proposées.

Adopté à l'unanimité  
Pour extrait conforme

Le Président,  
Gérard HUG

